

Liberté académique et d'enseignement

Un dossier d'intérêt pour la FREUQ-CSQ, présenté lors du Conseil fédéral du 28 mai 2021.
Document préparé par Vincent Beaucher, président de la FREUQ-CSQ.

Un premier point de départ : L'affaire Verushka Lieutenant-Duval

Suspension temporaire d'une
professeure de l'Université d'Ottawa



Un panneau qui mentionne l'Université d'Ottawa (archives).
PHOTO: RADIO-CANADA / JEAN-SÉBASTIEN MARIER



Radio-Canada

2020-10-15 | Mis à jour le 16 octobre 2020

CHRONIQUE

Des nouvelles de Verushka



Quand une étudiante a dénoncé Verushka Lieutenant-Duval sur Twitter, début octobre, l'Université d'Ottawa s'est empressée de la remercier, assurant que le langage utilisé par sa prof était « offensant et complètement inacceptable » dans une salle de classe.

Publié le 12 décembre 2020 à 6h00



Opinions 11:39 19 octobre 2020 | mise à jour le: 19 octobre 2020 à 11:40 Temps de lecture: 2 minutes Par: Vincent Beaucher

La liberté académique, essentielle à la mission universitaire



L'actualité des derniers jours, autant au Québec qu'en France, nous a encore une fois démontré que la liberté académique est ponctuellement menacée. De plus, elle est malheureusement souvent tributaire de décisions politiques ou administratives. Pourtant, tout particulièrement lorsque cette menace touche l'enseignement supérieur, la riposte devrait être immédiate et sans retenue.

Une liberté académique libre de toute contrainte doctrinaire

La Fédération de la recherche et de l'enseignement universitaire du Québec ([FREUQ-CSQ](#)) regroupe plus de 3 500

Un deuxième point de départ : L'Université québécoise du futur

3 CONDITIONS D'ACCOMPLISSEMENT DE LA MISSION UNIVERSITAIRE

La réflexion sur l'université du futur doit reposer sur la reconnaissance des conditions nécessaires à l'accomplissement de la mission universitaire.

Ces conditions existaient avant le XXI^e siècle. En fait, elles ont été progressivement conquises au cours de l'histoire quasi millénaire de l'institution universitaire, connaissant des hauts et des bas. Lorsqu'elles furent absentes ou réduites à peu de choses, l'institution universitaire a cessé d'exister ou n'a plus été que l'ombre d'elle-même. Inversement, le plein respect de ces conditions a rendu possible l'accomplissement de la mission universitaire de conservation, de critique, de développement et de transmission du savoir et de la culture.

C'est pourquoi, avant même de traiter des enjeux nouveaux que rencontrent les universités québécoises d'aujourd'hui et de l'avenir prochain, il faut s'assurer qu'elles bénéficient des conditions nécessaires à l'accomplissement de leur mission, soit : 1) la liberté académique; 2) l'autonomie institutionnelle; et 3) un financement approprié.

Les conditions nécessaires de tout temps à l'accomplissement de la mission universitaire se distinguent des enjeux pouvant concerner à un moment donné l'institution universitaire.

Aujourd'hui, on observe, dans l'évolution du monde, des tendances préoccupantes pour la liberté académique et pour l'autonomie des universités, notamment au Québec. De même, un meilleur financement demeure une préoccupation majeure et une revendication permanente des universités québécoises⁴³.

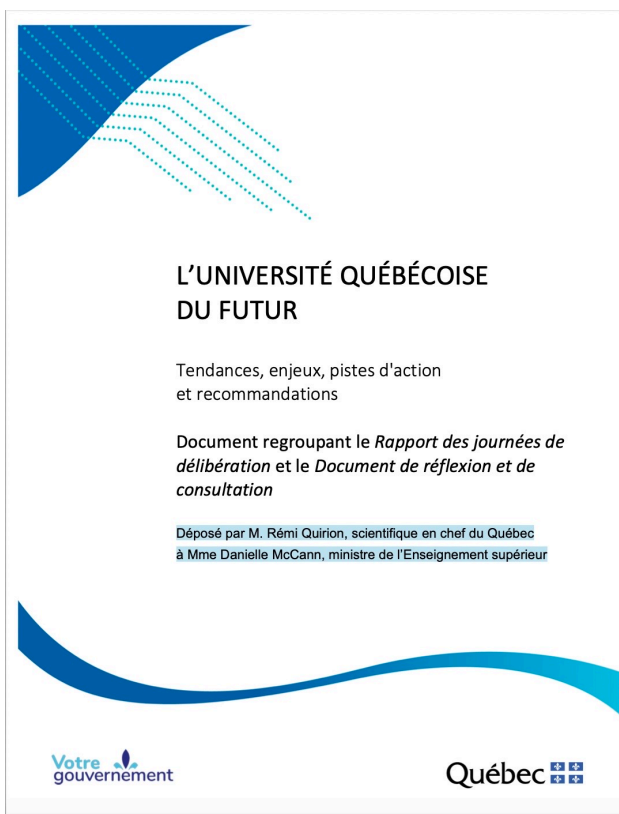
Avant d'en venir aux enjeux des années qui viennent, rappelons ce que sont les conditions d'accomplissement de la mission universitaire et ce qu'elles exigent.

3.1 Liberté académique

La protection et la promotion de la liberté académique (comme celle de l'autonomie institutionnelle) sont des nécessités de première importance qui ont été affirmées, par des documents à portée universelle, dans l'histoire récente de l'institution universitaire. En 1988, les rectrices et recteurs de 388 universités réunis à Bologne, en Italie, appelaient déjà les pouvoirs publics à garantir et à promouvoir le respect de la liberté de recherche, le respect de la liberté d'enseignement et le respect de la liberté de formation comme des « principes fondamentaux de la vie des universités⁴⁴ ». Aujourd'hui, ce sont plus de 900 universités situées dans 88 pays différents qui ont signé cette charte. En 1997, l'UNESCO adoptait la *Recommandation concernant la condition du personnel*

⁴³ À cet égard, soulignons les crédits accordés par l'État québécois aux universités pour l'année 2020-2021, qui seront vraisemblablement en hausse de plus de 9 % au global si l'on compte le devancement de paiement versé au printemps 2020.

⁴⁴ Magna Charta Universitatum : <http://www.magna-charta.org/resources/files/the-magna-charta/french>



RECOMMANDATION 3

Conclusions relatives à l'hypothèse de recommandation 3 : Reconnaissance de l'institution universitaire

Considérant le rôle majeur joué par l'État, à titre de fiduciaire du bien collectif, dans la vie de la communauté universitaire québécoise ;

Considérant que la liberté académique demeure, pour tous les membres de la communauté universitaire, une condition nécessaire à l'accomplissement de la mission universitaire et à la capacité pour les établissements universitaires québécois de faire face aux enjeux nouveaux qui les interpellent, et que cette liberté académique doit être reconnue et assurée aux membres de la communauté universitaire ;

Les conclusions suivantes, concernant la reconnaissance de l'institution universitaire, découlent des échanges intervenus pendant la journée du 3 novembre 2020 :

1. Il y a consensus sur la nécessité que l'État produise un document gouvernemental affirmant la reconnaissance de l'université, de son rôle et de sa place dans la société, et surtout confirmant la nécessité de la liberté académique et de l'autonomie institutionnelle afin de protéger la vie de ces valeurs clés dans toutes les sociétés contemporaines. Ceci pourrait s'incarner sous la forme d'une Loi, d'un Énoncé ou d'une Déclaration solennelle de la part du gouvernement.
2. Les notions clés de ce document officiel, produit par le gouvernement du Québec, doivent être bien articulées les unes aux autres : par exemple, la liberté universitaire, l'autonomie institutionnelle et la responsabilité institutionnelle sont liées.
3. Un tel document doit avoir un rôle pédagogique dans et hors l'université et sera par ailleurs l'occasion de valoriser les études universitaires.

La goutte qui fait déborder le vase : Les articles d'Isabelle Hachey en février 2021

CHRONIQUE

Ils ont peur d'être annulés



L'affaire Lieutenant-Duval a ébranlé le milieu universitaire. Mais n'a rien réglé. Comment protéger la liberté de l'enseignement ?

Publié le 7 février 2021 à 6h00

CHRONIQUE

Au-delà du « mot qui commence par un N »



L'affaire Lieutenant-Duval a ébranlé le milieu universitaire. Mais n'a rien réglé. Comment protéger la liberté de l'enseignement ?

Publié le 6 février 2021 à 6h00

La liberté universitaire en péril

Un recteur dans la tourmente



L'affaire Lieutenant-Duval a ébranlé le milieu universitaire. Mais n'a rien réglé. Comment protéger la liberté de l'enseignement ?

Les suites des articles de La Presse : Création d'un comité sur la liberté académique

Accueil » Actualités » National » Mot en «N»: François Legault veut «défendre la liberté d'expression»

National ⌚ 16:56 13 février 2021 | mise à jour le: 15 février 2021 à 14:20 temps de lecture: 4 minutes By: [François Lemieux](#)

Mot en «N»: François Legault veut «défendre la liberté d'expression»



métro

National ⌚ 11:13 23 mars 2021 | mise à jour le: 23 mars 2021 à 17:53 temps de lecture: 3 minutes By: [François Carabin](#)

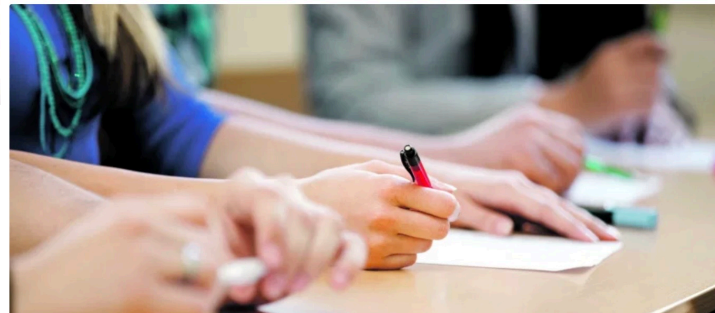
Québec veut protéger la liberté académique



Accueil » Actualités » National » La liberté académique ou la dignité des étudiants?

National ⌚ 11:30 24 février 2021 | mise à jour le: 24 février 2021 à 17:40 temps de lecture: 4 minutes By: [Naomie Gelpel](#)

La liberté académique ou la dignité des étudiants?



Comité d'experts sur la reconnaissance de la liberté académique : Son mandat

Mis en place en mars 2021, le comité d'experts a été créé pour faire suite à l'une des recommandations portant sur la liberté académique du [rapport L'université québécoise du futur : Tendances, enjeux, pistes d'action et recommandations](#) (PDF 12.73 Mo).

Le comité a pour mandat de rédiger une proposition d'orientations gouvernementales sur la liberté académique en milieu universitaire et de déterminer le meilleur véhicule pour la reconnaître.

Le rapport du comité d'experts devrait :

- réaffirmer les trois volets de la mission des universités;
- déterminer les principes de la liberté académique;
- rappeler la responsabilité des universités et des acteurs concernés, dont les membres du personnel et les étudiants, à l'égard de la liberté académique;
- faire des recommandations quant au rôle du gouvernement et du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) en matière de liberté académique.

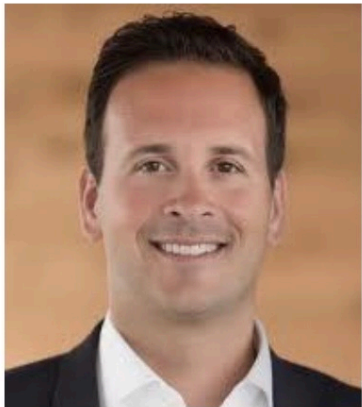
Le comité est également invité à produire :

- une description des situations récentes qui ont mis en cause le concept de liberté académique au Québec;
- une analyse des enjeux qui y sont associés en tenant compte des expériences d'autres instances nationales et internationales;
- un état des lieux des dispositions existantes dans les universités en la matière.

Le comité a aussi la responsabilité de soumettre une proposition sur des mécanismes à mettre en place dans les établissements universitaires afin d'appliquer les dispositions relatives à la liberté académique.

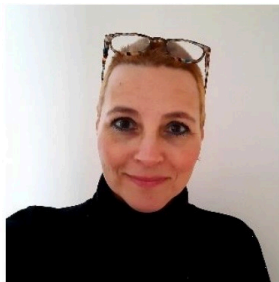
N.B. En date du 1^{er} juin, le comité se nomme maintenant Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire

Comité d'experts sur la reconnaissance de la liberté académique : Sa composition



ALEXANDRE CLOUTIER, président

Vice recteur aux partenariats, aux affaires internationales et autochtones
Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)



CHANTAL POULIOT

Professeure titulaire
Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage
Faculté des sciences de l'éducation
Université Laval



JOSÉE MAURIS

Doctorante en chimie
Département de chimie
Université de Sherbrooke



ALINE NIYUBAHWE

Professeure agrégée
Unité d'enseignement et de recherche en sciences de l'éducation
Université du Québec en Abitibi Témiscamingue (UQAT)



YVES GINGRAS

Professeur
Département d'histoire
Université du Québec à Montréal (UQAM)

Comité d'experts sur la reconnaissance de la liberté académique : Son calendrier

Mars 2021 Travaux du comité (choix des experts, définition des orientations, détermination du véhicule et proposition de mécanismes d'application)

**Avril -
Mai 2021** Collectes d'informations, sondages, état de la situation, appel de mémoires

Juin 2021 Consultations publiques

**Juillet -
Octobre 2021** Rédaction du rapport

**Décembre
2021** Publication du rapport

Hiver 2022 Adoption gouvernementale des recommandations du comité

**Automne
2022** Adoption et mise en place des mécanismes d'application dans les universités

*N.B. Calendrier
modifié en date
du 1^{er} juin, les
mémoires et
les audiences
étant
légèrement
décalés et le
sondage
reporté.*

La liberté d'enseignement: Une étude menée au SCCCUS

En avril 2021, le SCCCUS a mené une courte enquête auprès de ses membres pour déterminer si les chargées et chargés de cours qu'il représente subissaient des contrecoups d'une possible atteinte à leur liberté d'enseignement.

n = 400

Q1. Avez-vous le sentiment qu'il y a des sujets ou des concepts pertinents à vos cours que vous ne pouvez pas/plus traiter?

Oui : 23% → 93 CC

Non : 77%

Q2. Avez-vous déjà subi de l'intimidation ou une désapprobation publique malaisante dans un de vos cours, à cause d'un sujet traité ou d'un concept en particulier?

Oui : 7% → 29 CC

Non : 93%

Q3. Avez-vous refusé ou décidé de ne pas postuler sur des cours, à cause des sujets qui y sont traités et par anticipation d'un climat de cours difficile?

Oui : 4% → 14 CC

Non : 96%

La liberté d'enseignement: Une étude menée au SCCCUS

Q1. Avez-vous le sentiment qu'il y a des sujets ou des concepts pertinents à vos cours que vous ne pouvez pas/plus traiter? → 121 commentaires reçus

« Après les événements de l'Université d'Ottawa, je me surpise à m'autocensurer, à l'occasion. En même temps, j'ai l'impression que nos étudiantes et étudiants (de l'UdeS) travaillent plus souvent en collaboration avec nous que contre nous (au contraire de certaines autres universités, semble-t-il). »

« Ce n'est pas tant que je ne peux plus l'enseigner, mais comment je pourrais le faire en fonction des meilleures pratiques et connaissances actuelles. »

« Ce n'est pas qu'il y a des sujets que l'on ne peut plus traiter, mais que certains doivent être traités avec une extrême prudence à cause des nouvelles sensibilités, mais aussi des nouvelles technologies qui amplifient, dépersonnalisent et immortalisent les discours. »

« En fait, ce n'est pas qu'il y a des concepts que je ne peux pas aborder, mais je dois le faire en choisissant mes mots et parfois, pour des concepts controversés, il est difficile de donner des points de vue contrastés, ou de s'éloigner du discours dominant, de peur d'être mal interprétée. (ex.: concept d'appropriation culturelle). Donc parfois je me rends compte que je ne présente qu'une facette d'un concept, la facette la plus politiquement correct, si on veut, alors que le concept est en fait beaucoup plus complexe et mériterait d'être exploré sous plusieurs facettes. »

La liberté d'enseignement: Une étude menée au SCCCUS

Q1. Avez-vous le sentiment qu'il y a des sujets ou des concepts pertinents à vos cours que vous ne pouvez pas/plus traiter?

« Enseigner sur l'immigration est très difficile en raison du manque d'éducation des étudiants sur des concepts comme le racisme. Leur culture s'arrête à ce qu'ils apprennent dans les médias. J'ai de la difficulté à donner des exemples en classe de peur qu'une phrase soit mal interprétée. »

« Je n'oserais jamais aborder l'art qui touche la communauté noire. Et comme je suis une nouvelle chargée de cours, j'éviterais tout sujet trop sensible, pour le moment. »

« J'ai un grand respect pour tous. J'ai des proches, de la famille qui sont homosexuel etc. Donc, pour moi, c'est un sujet simple. Cependant, comme hétérosexuel, il est difficile d'avoir une discussion ouverte sans se faire dire que je ne connais rien, car je suis hétéro. »

« Exemple d'un texte d'André Gide (Voyage au Congo) où le narrateur pose un regard ultracatholique sur le peuple congolais qui le reçoit en grandes pompes. Dans sa description, il fait appel aux concepts de « race » et compare même ces gens à des animaux. Ce texte est un excellent exemple pour expliquer la perception de l'autre et le sens connotatif dans l'écriture d'un récit de voyage. Un étudiant noir a déjà porté plainte à la direction de mon département pour ce texte. J'ai retiré le passage le plus choquant. »

La liberté d'enseignement: Une étude menée au SCCCUS

Q2. Avez-vous déjà subi de l'intimidation ou une désapprobation publique malaisante dans un de vos cours, à cause d'un sujet traité ou d'un concept en particulier? → 45 commentaires reçus

« Dans les évaluations plutôt ; on a été jusqu'à me reprocher de la misandrie, de favoriser les étudiantEs et les minorités visibles (1 seul étudiant issu de minorité visible dans ce cours cette année-là!) Pourtant mon discours est loin d'être militant. Il semble que le thème de la de socialisation genrée soit menaçant pour certains (une toute petite minorité cependant, il faut le souligner; la plupart sont heureux que ces thèmes soient abordés). Des étudiants s'étaient sentis exclus de mon propos apparemment. Je fais plus attention maintenant, je me restreins davantage, pour ne pas que ce soit contre-productif. »

« J'avais traité de distinctions entre les gestionnaires femmes et hommes dans un cours à la faculté de génie. J'ai eu un courriel plutôt désagréable d'une étudiante qui m'avait mentionné que j'avais porté atteinte à la condition de la femme dans l'industrie. »

« J'ai été fortement contesté par un étudiant en classe concernant mes explications des différentes théories sur les genres. »

La liberté d'enseignement: Une étude menée au SCCCUS

Q2. Avez-vous déjà subi de l'intimidation ou une désapprobation publique malaisante dans un de vos cours, à cause d'un sujet traité ou d'un concept en particulier

« Pas de désapprobation publique mais j'ai reçu deux commentaires négatifs (un dans une évaluation et un autre dans un courriel m'étant adressé) à l'effet que le racisme systémique n'existe pas et que je ne devrais pas en parler en classe. »

« C'est inscrit dans nos livres/diapositives en GRH que les valeurs/comportements diffèrent grandement selon l'origine ethnique, que les hommes et les femmes ne communiquent pas de la même façon, etc.... Bien entendu, j'ai eu droit à des commentaires négatifs. »

« 1 fois en 14 ans, une personne étudiante a été offusquée d'un terme utilisé en classe (j'ai dit que la personne avait utilisé un CV avec son nom d'origine, car il s'agissait d'une personne immigrante, vu qu'elle n'était pas appelée pour une entrevue elle a utilisé le même CV mais avec un nom québécois et l'a elle a été appelée pour une entrevue). La personne étudiante était blessée par l'utilisation du terme "immigrante", elle s'est levée et a quitté la classe. »

La liberté d'enseignement: Une étude menée au SCCCUS

Q3. Avez-vous refusé ou décidé de ne pas postuler sur des cours, à cause des sujets qui y sont traités et par anticipation d'un climat de cours difficile? → 28 commentaires reçus

« J'aurais souhaité postuler sur des cours sur la religion ou donner un cours ou une partie de cours sur l'islam dans une perspective de rapprochement interculturel et avec une approche inclusive et aussi dans le but de déconstruire certains préjugés. Or, certaines appréhensions m'en empêchent. »

« Le climat de lynchage en ligne me fait remettre l'idée d'une carrière universitaire. »

« Pas encore... mais je commence à remettre en question mon travail à l'université. Je pense me retirer de l'enseignement car l'attitude hostile de certains étudiants ne cadre pas avec ma vision de transmission de l'enseignement. »

« Tout à fait. J'ai laissé tomber un cours que je donnais depuis 25 ans pour cette raison. Le cours a toujours été très apprécié mais je craignais de plus en plus la désapprobation pour des concepts difficiles. »

« Non. Par contre, il y a des cours que je ne donne plus par choix vu que je me rapproche de la retraite et je suis content de ne plus les donner. Je sers de « mentor » à la chargée de cours qui les a repris et elle me raconte des situations que je n'ai pas vécues pendant les vingt années où j'ai donné ces cours. »

« Ma réponse c'est « presque ». J'ai postulé cette année mais je marche sur des oeufs. Je ne sais pas si je vais postuler l'an prochain pour ce cours. »

La liberté d'enseignement: Une étude menée au SCCCUS

Q4. Avez-vous des réflexions, des craintes ou des commentaires à formuler sur la liberté d'enseignement en lien avec la profession de chargé.e de cours? → Plus de 220 commentaires pertinents reçus!!

« Il y a clairement un débat à y avoir. Nos étudiants sollicitent parfois notre opinion professionnelle et cela nous amène sur une pente glissante personnelle, sur des sujets sensibles. Exemple, au début de chacun de mes cours, je fais de l'actualité et cela amène parfois des débats où l'on me demande de trancher. La multiplication des termes aussi fait aussi qu'on ne peut être des experts dans chaque domaine ce qui nous amène à marcher sur des oeufs bien que l'on souhaite créer des échanges entre les étudiants. »

« Au-delà des contenus enseignés, il semble que les jeunes chargéEs de cours (femmes) soient davantage confrontées en classe. C'est du moins l'expérience de plusieurs collègues et ce qui ressort des polémiques de la dernière année. J'ai vécu plus de confrontation d'étudiants très à droite que de ce qu'on appelle des "Woke". »

« Je crois qu'il importe d'avoir une politique institutionnelle qui protège la liberté académique et qu'elle devrait être clairement présentée et expliquée aux étudiants qui entrent dans un programme de baccalauréat. »

« C'est évident qu'il y a des sujets et des thèmes plus propices qui titillent les valeurs et les croyances des étudiants. Personnellement, je n'ai pas reçu de commentaires, mais je surveille davantage tout ce qui peut sortir de ma bouche. J'évite tout ce qui est d'ordre personnel, ce qui est genré et ce qui est tabous. Je «surf» avec un vocabulaire édulcoré, sans odeur et sans saveur. En 2021, c'est comme ça. »

La liberté d'enseignement: Une étude menée au SCCCUS

Q5 Avez-vous des idées ou des suggestions d'actions que pourrait prendre le SCCCUS, de façon autonome ou en collaboration avec l'Université ou d'autres syndicats, afin de protéger et de promouvoir la liberté d'enseignement? → Aussi plus de 220 commentaires pertinents reçus!!

« Définir clairement ce qu'est la liberté d'enseignement et ses pourtours puis former les gens, exemples concrets à l'appui. »

« Des formations concernant l'encadrement des échanges de groupe et de la transmission de certains contenus sensibles. Une sensibilisation auprès des étudiants sur la manière d'interpréter certaines formulations. »

« Affirmer de façon non ambiguë que la liberté d'enseigner passe par celle de discuter des idées, toutes les idées, aussi inconfortables soient-elles, serait déjà un pas dans la bonne direction. Ce n'est qu'en discutant des idées qu'on peut démontrer si elles sont justes ou pas, valables ou non; on répond aux mauvaises idées par de meilleures idées, pas par la censure. Il n'y a aucune conversation qui ne saurait être tenue sur des bases idéologiques, en autant qu'elle le soit de façon courtoise. »

« Dans ma faculté (Éducation), il y a des protocoles établis pour lutter contre l'intimidation et les pressions malsaines des collègues et des étudiants. Ces protocoles sont excellents et les personnes qui sont en charge sont extraordinaires, mais c'est encore mal connu et trop souvent géré en interne dans le cours ou le programme. »

En conclusion...

La suite des choses pour la FREUQ

- Nous sommes en attente des questions pour la rédaction du mémoire.
- À cet égard, il faudra aller voir du côté du SRFPU, du SPPRU, du SCCCU et de la CSQ quels sont les enjeux relevés et les positions prises au regard de la liberté académique et d'enseignement.
- Éventuellement, nous participerons à des audiences auprès du Comité.
- Finalement, nous nous pencherons sur les résultats des travaux du Comité et les orientations gouvernementales qui en découleront.
- En parallèle, des discussions continueront d'avoir lieu avec les autres acteurs universitaires et des prises de positions publiques de même que des représentations communes auprès du gouvernement sont à prévoir.

MERCI!